

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le onze du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 5 décembre 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau

Pouvoirs :

- Mme VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau à M. MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président.

Excusés :

- M. CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président
- M. VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,
- M. JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président,
- M. SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau.

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	9
Quorum	8
Nombre de votants	10

Délibération n° B022/2023

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE D'AUBERVILLE-LA-RENAULT POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CREATION D'UNE RESERVICE INCENDIE



Délibération n° B022/2023

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE D'AUBERVILLE-LA-RENAULT POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CREATION D'UNE RESERVICE INCENDIE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

Considérant la demande de la commune d'Auberville-la-Renault adressée par courrier en date du 10/11/2023 ;

La commune d'Auberville-la-Renault a pour projet d'améliorer la défense incendie de sa commune et ainsi ramener la distance entre le risque à défendre et ce nouvel hydrant à moins de 200 mètres pour les risques de niveau ordinaire et 400 mètres pour les risques de niveau faible. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 37 807,30 € HT.

La commune a sollicité des aides financières au titre de la DETR ; elle a obtenu une subvention DETR, pour un montant de 11 342,19 € représentant 30% de la dépense subventionnable. Ainsi qu'une aide auprès du Département où elle a obtenu une subvention d'un montant de 11 342,19 € représentant également 30% de la dépense subventionnable.

La commune sollicite également la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours, pour un montant de 7 561,46 €, représentant 20 % du coût du projet. Le montant de l'autofinancement pour la commune serait de 7 561,46 € HT, soit 20 % du coût du projet.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auberville-la-Renault, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 7 561,46 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

Serge GIRARD,

Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE